



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 MAI 2022

COMPTE RENDU INTEGRAL

Affiché en exécution de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le six Mai deux mille vingt-deux à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien NODARI, 1^{er} adjoint, en l'absence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, BISMES Guillaume, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, REBIERE Catherine, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe.

Etait absent excusé ayant donné procuration : Serge CHARONNAT a donné procuration à Kévin DELON, Stéphane DOLO a donné procuration à Mathieu CROUZET, Géraldine MOLES a donné procuration à Catherine REBIERE, Liliane LUGOL a donné procuration à Myriam LEZOURET-CONQUET.

Monsieur Charles LONJOU est désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 Aménagements sportifs et de loisirs dans le bourg : plan de financement définitif**
- 2 Terrain combe du Pech Fourcat : modification du prix de vente**
- 3 Personnel : emplois saisonniers et/ou occasionnels**
- 4 Amendes de police 2022 : plan de financement pour travaux d'aménagement et de sécurité**
- 5 Avenant à la convention ADEFPAT : projet Tiers-Lieu**
- 6 Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service SPANC**
- 7 Questions diverses**

Madame le Maire est absente pour cette réunion du conseil municipal, elle confie la présidence de la séance au 1^{er} adjoint Sébastien NODARI et confie un bon pour pouvoir à sa 2^{ème} adjointe Myriam LEZOURET-CONQUET.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, le premier adjoint appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 1^{ER} Avril 2022, en vue de son approbation.

Kévin DELON : concernant la subvention pour ciné lot, il précise qu'il était favorable que la commune soutienne plus Ciné Lot sur le budget de la commune en l'absence du soutien de la communauté de communes. C'est pour cela qu'il a voté contre. Il souhaitait que la commune

participe davantage cette année pour faire un appel à la communauté de communes afin que l'année prochaine, elle finance plus de séances.

Guillaume BISMES précise qu'il n'a pas pris part au vote pour la subvention attribuée à l'association Lac réactivité.

Pas d'autre observation et le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2022-8 : devis validé à l'entreprise SPTM de BRESSOLS pour un montant de 21 116 € HT soit 25 339.20 € TTC pour la rénovation du court de tennis.

2022-9 : validation de l'indemnité complémentaire pour le montant de 363.39 € pour la réparation du MASTER III

2022-10 : validation de l'indemnité de réparation du Mercedes Poids lourds pour 1 022.02 €

2022-11 : validation de l'indemnité de réparation du Trafic Renault pour 1 239.75 €

2022-12 : validation du devis à l'entreprise COURREGÉ pour la fourniture et pose de menuiseries au logement de ST HILAIRE et à la future salle annexe sur le parking pour un montant de 16 749.17 € HT soit 17 670.37 € TTC.

2022-13 : validation du devis au garage JBM automobiles pour l'achat d'une Renault Express Van confort pour un montant de 17 287.83 € HT soit 20 745.40 € TTC.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Monsieur Sébastien NODARI laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL.

Bonjour à tous ici présents et à ceux qui nous suivent par camera interposée. Je vais vous parler aujourd'hui des défis budgétaires auxquelles les collectivités territoriales sont confrontées, caractérisées notamment par des transferts de charges de l'État qui ne sont pas compensés. Prenons l'exemple du budget 2022 :

- TEOM (taxe d'élimination des ordures ménagères) : 2022 : 1 072 000 euros en 2020, 1 200 000 en 2021 et 1 223 000 pour 2022. Cette augmentation est pour l'essentiel liée à l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), qui se calcule sur les déchets ultimes (poubelles grises). Cette taxe est passée de 157 à 189 euros par tonne entre 2020 et 2022. Moins nous en aurons, moins nous paierons pour les ordures ménagères. C'est à la fois une responsabilité individuelle et collective : il est nécessaire pour les élus d'accélérer la mise en place d'un système incitatif.
- SDIS (service départemental d'incendie et de secours) : 282 000 € ; 286 000 € en 2021 et 292 000 € en 2022. Cette augmentation raisonnable doit nous rappeler que la lutte contre les incendies est aussi un combat aussi préventif : il nous revient d'entretenir nos terrains, et d'éviter de prendre des risques avec les feux,
- Le service instructeur est désormais totalement opérationnel. Mais il est bon de préciser que cette prestation assurée gratuitement jusqu'en 2021 par l'État est maintenant à la charge des communes.

La CCPLL doit donc assumer ces augmentations qui ne sont pas décidées à son niveau, et en même temps, s'assurer que les finances restent saines. C'est le cas maintenant de l'endettement (ramené à moins de 7 ans d'excédents de fonctionnement, ou de la capacité d'épargne nette qui a été améliorée).

Je vous invite donc à regarder les programmes de vos candidats aux législatives : derrière les baisses des impôts promises au niveau national, se cache parfois le transfert de charges non compensées vers les collectivités territoriales. Et donc une augmentation des impôts locaux.

ORDRE DU JOUR

1-Aménagements sportifs et de loisirs dans le bourg : plan de financement définitif

Sébastien NODARI laisse la parole à Kévin DELON pour détailler ce point de l'ordre du jour. Il est proposé de modifier le plan de financement concernant les aménagements sportifs et de loisirs. Ce dossier a été proposé au conseil municipal du 14/01/2022 avec la délibération n° 2022-01-02. Après avoir avancé sur l'ensemble des devis et sur les dossiers de subvention à déposer, il convient de modifier les taux de subventions pour l'ANS (agence nationale du sport) et également pour la DETR.

La proposition de plan de financement définitif est la suivante :

Il a été établi et affiné plusieurs devis pour l'ensemble de ces équipements. L'enveloppe définitive de l'opération s'élève à **132 956 € HT soit 159 547.20 € TTC.**

Voici le détail prévisionnel chiffré pour les trois parties d'aménagements :
Ces montants sont à titre d'information pour déterminer une enveloppe globale.

1-Equipements sportifs : **96 391 € soit 115 669.20 € TTC**

2-Equipements de loisirs proposés directement par les concitoyens (budget participatif n°1) : **12 000 € soit 14 400 € TTC**

3-Aménagement des espaces publics du Pigeonnier : **24 565 € HT soit 29 478 € TTC**

Je vous propose le plan de financement définitif pour cette opération comme suit :

Montant de l'enveloppe du projet : 132 956 € HT (travaux, équipements), soit 159 547.20 € TTC.

Subvention ETAT au titre de la DETR (34 % de l'ensemble) :	45 205.04 €
Subvention ETAT au titre de l'ANS (50 %) :	
sur les équipements sportifs et loisirs	54 195.50 €
Subvention REGION (25%) :	6 141.25 €
sur la partie : aménagements des espaces du pigeonnier	
Total des financements extérieurs :	105 541.79 €
Fonds libres de la commune y compris emprunt et TVA :	54 005.41 €
Fonds libres nets après récupération FCTVA : 27 833.29 €	
Total de l'opération « aménagements d'espaces publics et de loisirs : 159 547.20 € TTC.	

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité du plan de financement proposé ci-dessus et autorisation donnée au maire pour solliciter les financeurs et mener à bien cette opération.

Informations complémentaires sur ce point :

Kévin DELON souhaite faire un petit point sur les aménagements énoncés ci-dessus.

Le sol du court de tennis est en cours de réalisation, la peinture sera effectuée sur la deuxième quinzaine de mai. Un nouvel accès à ce court de tennis se fera de l'autre côté, avec un accès PMR et côté parking du cimetière.

Pour le city stade, le sol sera effectué fin juin et les équipements sportifs (city) seront installés fin août.

Pour la rentrée de septembre, l'ensemble des équipements seront en place.

Concernant l'éclairage, un diagnostic est en cours pour revoir l'ensemble du secteur et il sera moins cher que prévu. Cela permettra de revoir le traitement des abords et/ou compléments de petits jeux pour compléter le site.

Pour les projets relatifs au premier budget participatif, le parcours de VTT bosses sera implanté prochainement. Des remblais ont été déposés pour permettre de former les bosses les plus élevées. Elles seront recouvertes ensuite de terre végétale.

Pour le parcours Fitness, c'est un projet pour lequel, il faut encore définir le lieu. Le CAUE (conseil d'architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) est venu hier et a donné son avis sur une implantation et les élus doivent prendre une décision prochainement.

Il y aura également un complément de bancs, peut-être quelques arbres, mais à l'automne quand tous les travaux seront terminés.

2-Terrain combe du pech fourcat : modification du prix de vente

Sébastien NODARI rappelle que la commune a viabilisé deux lots à la combe du Pech Fourcat en 2018 au tarif de 28 € TTC soit 23.33 € HT/le mètre².

Un premier lot a été vendu et le deuxième lot est plus difficile à vendre car la situation de ce terrain est plus près de la route. Mais ce terrain bénéficie également d'un accès piétonnier allant jusqu'aux écoles, commerces et au cœur du bourg.

Compte tenu des quelques difficultés à vendre cette deuxième parcelle, il est proposé de révisé le prix de vente.

Guillaume BISMES demande comment a été décidée la diminution du prix de ce terrain.

Sébastien NODARI indique que cela a été discuté au sein du bureau des adjoints.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le passage du prix de vente de 28 € TTC à 20 € TTC soit de 23.33 € HT à 16.67 € HT. Les frais notariés seront à la charge de l'acheteur et Madame le Maire est autorisée à signer tout acte à venir.

3-Personnel : emplois saisonniers et/ou occasionnels

Comme chaque année, la saison estivale occasionne des besoins en personnel.

Pour le fonctionnement de la piscine municipale, il faut une équipe pour la tenue du guichet des entrées et une équipe pour l'encadrement et la surveillance des baigneurs.

Pour la tenue du guichet, je vous propose de créer un emploi saisonnier pour la période du 4/06 au 30/09. Il pourra y avoir deux à trois personnes pour se partager la période définie suivants les disponibilités de chacun. Le nombre d'heures sera défini en fonction des heures à réaliser sur chaque période. En haute saison : un maximum de 32 h/semaine et en période scolaire (juin-septembre) : 14h/semaine.

Pour la surveillance des bassins : je vous propose de solliciter les besoins (BEESAN et/ou BNSSA) auprès de PROSPORT. Il faut une équipe de 3 personnes, Quentin VALIERE est le responsable et il doit être accompagné d'un BNSSA sur la période de haute saison et pouvoir être remplacé par un BESSAN ou BNSSA avec dérogation lors de ses repos).

Il convient donc de solliciter deux personnes pour couvrir les besoins.

Catherine REBIERE souhaite qu'il soit privilégié le recrutement de jeunes sur la commune et de préférence des jeunes qui sont les plus nécessiteux.

Sébastien NODARI indique que cet effort est effectué chaque année.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création d'un emploi saisonnier pour la tenue du guichet de la piscine durant la période d'ouverture et validation pour solliciter l'organisme Prosport suivant les besoins de la saison et autorisation à signer la ou les conventions de mise à disposition.

Pour le service technique : il convient de créer un emploi saisonnier pour remplacer les agents en congés annuels compte tenu que la période est en général chargée. Proposition d'un temps complet sur deux mois.

Guillaume BISMES demande s'il faut des compétences particulières pour cet emploi. Kévin DELON indique qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des compétences particulières car ce personnel ne peut pas utiliser le matériel sans CACES et/ou habilitations.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création d'un emploi saisonnier sur 2 mois à temps complet.

4-Amendes de police 2022 : plan de financement pour travaux d'aménagement et de sécurité

Sébastien NODARI rappelle le dossier d'amendes de police de 2021 concernant l'aménagement de sécurité de Piboulède. Pour cette année, et en continuité de l'année 2020, il convient de proposer une nouvelle demande de subvention au titre des amendes de police 2022 pour continuer d'aménager et de sécuriser la route de Cahors RD6 pour réduire la vitesse et protéger les piétons ainsi que sécuriser l'entrée de la route de Cremps.

En effet ces deux portions de route départementale à l'intérieur de l'agglomération ont subi une forte urbanisation.

Une expérimentation de plots amovibles va être mise en place prochainement pour matérialiser des chicanes afin d'essayer de réduire la vitesse sur cette RD6.

Pour cela, il est proposé une enveloppe de 20 000 € TTC, et le plan de financement suivant :

Travaux d'aménagement et de sécurité HT : 16 666.67 €

Subvention au titre des amendes de police (30 %) : 5 000 €

Fonds libres y compris la TVA : 15 000 €

Montant de l'opération de travaux : 20 000 € TTC.

Marion BASTIT demande s'il y a quelques détails sur ces futurs aménagements. Sébastien NODARI indique qu'à ce stade, il s'agit de l'étape de la demande de financement, et la réflexion est en cours. Les services du Département vont nous donner les conseils en la matière.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le plan de financement et l'autorisation à donner au maire pour solliciter cette subvention auprès des services compétents.

5-Avenant à la convention ADEFPAT : projet Tiers-Lieu

Suite à la convention de formation pour la création d'un tiers-lieu à Lalbenque, une première convention a été signée pour une participation de la commune à hauteur de 1 501 € validée

par délibération n° 2021-10-02 du 1/10/2021. L'organisme sollicite un avenant de 248 € pour finaliser la formation d'accompagnement, cela représente 10 % du coût réel de la formation.

Guillaume BISMES indique qu'il y a une page facebook qui retrace les activités de ce groupe ADEFPAT et les prémices du tiers-lieu. Cela permet de se projeter, satisfaire un besoin et il y a une adresse mail pour communiquer.

Sébastien NODARI indique qu'il y a quelques axes qui se sont dégagés de ce groupe de travail. Trois actions sont et vont être testées :

*Le coworking est déjà actif à la salle miramon,

*Le café associatif/citoyen, le 15/05 : c'est un moment à partager en famille, il se situera au jardin du curé et dans les salles du catéchisme.

*La recyclerie/ressourcerie : le 21/05 avec la fête de la nature : il y aura la ressourcerie éphémère, ce sera du troc, de la brocante avec différents objets, des vêtements, atelier couture, atelier réparation, de 9 h 30 à 17 h 30. Cela permettra de voir plus clair sur cette expérimentation.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'avenant proposé et autorise le Maire à le signer.

6-Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service SPANC

Comme chaque année, le service du SPANC délibère sur le rapport annuel du service et le transmet aux communes adhérentes pour présentation et mise à disposition en mairie aux usagers qui le souhaitent.

Il n'y a pas de délibération à prendre, il s'agit d'une simple information, ce rapport est disponible en mairie aux heures d'ouverture.

7-Questions diverses

*Point Elections : Sébastien NODARI tient à remercier les équipes administrative et technique pour l'organisation des élections présidentielles. Il distribue les propositions concernant les tours de garde pour les prochaines élections législatives 12 et 19/06.

Marie DELPECH précise que les horaires du scrutin des législatives sont de 8 h à 18 h. Les inscriptions sur les listes électorales sont clôturées ce soir le 6/05, par contre pour les procurations, vous pouvez en faire jusqu'à la veille du scrutin.

Le bureau 1 se déroulera à la salle des fêtes pour les deux tours.

Myriam LEZOURET-CONQUET annonce le programme de la fête de la nature du 21/05. Ce programme est proposé par la commission écologie, environnement et biodiversité et en collaboration avec des associations. Tout le programme est disponible sous forme de flyer dans les commerces et l'information est sur le site internet, intramuros, panneau lumineux.

Marie DELPECH souhaite informer sur le budget participatif :

14 projets présentés, 10 ont été validés. La période de vote est fixée du 14 au 28/05, avec des permanences sur le marché sur les 3 samedis de la période. Merci pour votre participation.

L'enveloppe est toujours de 20 000 €, votre vote est important.

Catherine REBIERE indique qu'il y a eu quelques dysfonctionnements avec les radiations, elle souhaiterait que cela soit revu lors d'une nouvelle commission de contrôle.

Sébastien NODARI indique qu'un gros travail de radiation a été fait car il n'avait pas été fait depuis très longtemps et c'était le moment avant la refonte des listes qui se fait tous les 5 ans avant les élections présidentielles.

Marie DELPECH précise que tout changement d'adresse doit être signalé en mairie même si la personne reste à Lalbenque, c'est très important pour pouvoir recevoir les courriers.

Kévin DELON pense qu'il faudrait réunir cette commission même avant un scrutin.

Sylvie PAGES-GRATADOUR indique qu'il faudrait rééquilibrer les deux bureaux de vote.

Sébastien NODARI encourage les administrés à venir s'inscrire à Lalbenque dès leur arrivée et bien communiquer leur nouvelle adresse.

Catherine REBIERE demande comment et quand fonctionne l'épareuse.

Kévin DELON indique que cela n'a pas encore commencé, le Département non plus. Dès qu'il y a des demandes de passages, il faut les lui faire remonter. La communauté de communes assure le débroussaillage sur les voies d'intérêt communautaire.

Marie-Joëlle ROCHE fait une proposition pour la visite du centre de tri du SYDED, valo-tri, le 1^{er} juin : départ à 13 h 45 de la place de la bascule, à destination des élus volontaires.

Myriam LEZOURET-CONQUET : Mardi 7/06 à 18 h : réunion de l'ensemble des conseillers municipaux pour évoquer le projet du plan communal de sauvegarde dans le cadre du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Mme Magali MIQUEL, adjointe au Montat, viendra expliquer comment elle l'a mis en place dans sa commune.

Marion BASTIT : information réunion 10/05 à 18 h 30 à la halle pour le projet pédibus.

Plus de question diverse, Sébastien NODARI clôture la séance en invitant les habitants à se rendre à la fête votive, après deux ans d'arrêt avec tout un programme sur l'ensemble du week-end.

La séance est levée à 21 h 15.

Pour le Maire absent,
Le Président de séance,
Le 1^{er} adjoint,

Signé

Sébastien NODARI.

Aucune observation et le compte rendu est approuvé à l'unanimité à la séance du 3 juin 2022.